Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260427-CA_2026_065-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 27 avril 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-065
	VIE DEMOCRATIQUE	
Assemblées		
Objet : Désignations au sein de la Société Publique Locale Dinan-Cap Fréhel Tourisme		

Le lundi 27 avril 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 23 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 90 – Procurations : 5 – Voix délibératives : 95

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Olivier BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Bernard PLESIER, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES, Gaétan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Alain BROMBIN, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Myriam CHERDEL, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Charles HOUZE, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Céline LABBE, Laurence LE DU, Alexis LE NAOUR, Maxime LEBORGNE, Thierry LEDAGUENEL, Anne-Marie LEFEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Eliane LUCAS, Géraldine LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Didier SAILLARD, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Axel HERVET, Jean-Claude BARBE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Marina LE MOAL pouvoir à Dominique BRIAND, Cécile ARMANGE pouvoir à Philippe ORVEILLON, Bruno HELLUARD pouvoir à Christelle GUINIO, Didier IBAGNE pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET, Bruno RICARD pouvoir à Dominique RAMARD

Secrétaire de Séance : Didier LECHIEN

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260427-CA_2026_065-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 27 avril 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-065
	VIE DEMOCRATIQUE	
Assemblées		
Objet : Désignations au sein de la Société Publique Locale Dinan-Cap Fréhel Tourisme		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Par délibération du 31 mars 2025, le Conseil Communautaire a approuvé :

- La participation majoritaire de Dinan Agglomération au capital de 450 000 € de la Société Publique Locale Dinan-Cap Fréhel Tourisme (651 actions pour un montant total de 315 500 €),
- Le projet de statuts de la Société Publique Locale,
- Le principe d'une direction assurée par un élu cumulant les fonctions de Président et de Directeur Général (PDG), qui sera élu par le Conseil d'Administration,

Le Conseil communautaire a également approuvé la composition du Conseil d'Administration comme suit et désigné ses représentants à y siéger :

- Dinan Agglomération : 8 sièges,
- La commune de Dinan : 1 siège,
- La commune de Saint-Cast-Le-Guildo : 1 siège,
- La commune de Fréhel : 1 siège,
- La commune de Plévenon : 1 siège,
- L'Assemblée Spéciale (45 communes) : 1 siège représentant 45 communes actionnaires : (Beaussais-sur-Mer, Bobital, Bourseul, Broons, Calorguen, Caulnes, Corseul, Créhen, Evran, Guenroc, Guitté, La Vicomté-sur-Rance, Landébia, Langrolay-sur-Rance, Languédias, Languenan, Lanvallay, Le Hinglé, Le Quiou, Les Champs Géraux, Matignon, Mégrit, Plancoët, Pleslin-Trigavou, Pleudihen-sur-Rance, Plorec-sur-Arguenon, Plouasne, Plouër-sur-Rance, Plumaudan, Plumaugat, Ruca, Saint-André-des-Eaux, Saint-Hélen, Saint-Jacut-de-la-Mer, Saint-Juvat, Saint-Maden, Saint-Pôtan, Saint-Samson-sur-Rance, Taden, Tréfumel, Trélivan, Trévron, Val d'Arguenon, Vildé-Guingalan, Yvignac-la-Tour).

Suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de Dinan Agglomération au sein de la Société Publique Locale Dinan-Cap Fréhel Tourisme

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260427-CA_2026_065-DE

Vu la délibération n°CA-2025-045 du Conseil Communautaire du 31 mars 2025, relative à la création de la SPL DINAN-CAP FREHEL TOURISME,

Vu la délibération n°CA-2025-047 du Conseil Communautaire du 31 mars 2025, relative à l'approbation du principe du recours à une délégation de service public entre Dinan Agglomération et la SPL DINAN CAP FREHEL TOURISME pour la mise en œuvre des missions de l'office de tourisme communautaire et ingénierie touristique pour une durée de 2 ans et 6 mois à compter du 1er juillet 2025,

Considérant que si une seule liste de candidature a été déposée, après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il est donné lecture par le Président.

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire prend acte :

- De la lecture de la désignation des délégués par le Président au Conseil d'Administration de la **SPL DINAN-CAP FREHEL TOURISME** ainsi :
    - Jean-René CARFANTAN
    - Thierry LEDAGUENEL
    - Karine LESNE
    - Patrice GAUTIER
    - Géraldine LUCAS
    - Thierry ORVEILLON
    - Marie-Christine COTIN
    - Olivier JAVAUDIN
- Du principe d'une direction assurée par un élu cumulant les fonctions de Président et de Directeur Général (PDG), qui sera élu par le Conseil d'Administration,
- Que les représentants qui sont désignés pourront accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la société publique locale (président, PDG, administrateur, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions...).

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. *L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

A DINAN, le 4 mai 2026

La secrétaire de séance,

Didier LECHIEN,

Le Président,

Arnaud LECUYER,